



COMMISSION EUROPÉENNE

DG Emploi, affaires sociales et inclusion

Législation sociale et de l'emploi, dialogue social

**Dialogue social, relations industrielles**

Bruxelles, le 7 décembre 2012

**COMITE DU DIALOGUE SECTORIEL  
TRANSPORTS ROUTIERS**

## **Compte rendu succinct de la réunion plénière du 24 octobre 2012**

La réunion est présidée par M. Sugic (travailleurs, président du comité). L'IRU présente le successeur de M. Viccars à la tête des affaires sociales, M. Nemeč, qui était auparavant l'attaché tchèque au transport dans le Conseil. L'ordre du jour est adopté.

### **1. Activités du groupe de travail sur les transports publics urbains**

M. Dekindt rend compte des activités du groupe aux membres de la réunion plénière (voir le projet de compte rendu de la réunion du 25 septembre 2012). Deux recommandations conjointes sont en préparation: sur l'emploi des femmes dans le secteur du transport public urbain et sur la formation des chauffeurs. Une présentation sur diapositives plus détaillée est distribuée après la réunion.

### **2. Programme de travail 2013-2014**

Les secrétariats présentent le projet de programme de travail pour les deux années à venir. Ce programme s'inspire largement du programme de travail précédent. L'IRU réitère sa demande que la partie sur les transports publics urbains (point 7) soit complétée et adoptée par le comité. Cela permettrait d'éviter les doubles emplois. L'IRU n'a pas de commentaires à formuler sur les 6 autres points. L'ETF déclare que le point 7 devrait prévoir au moins l'organisation d'une conférence conjointe sur l'emploi des femmes dans les transports publics urbains, au cours de laquelle les résultats du projet WISE<sup>1</sup> seraient présentés et les recommandations susmentionnées seraient adoptées. Les secrétariats se sont engagés à compléter le tableau du programme de travail pour le 7 décembre (date de la prochaine réunion de dialogue social).

### **3. Accord sur les recommandations du projet STARTS**

L'IRU annonce qu'elle est prête à signer les «conclusions et recommandations du comité de pilotage du projet STARTS<sup>2</sup>» telles qu'elles sont exprimées actuellement. Les partenaires sociaux devraient également inviter la Commission à publier les délais et dérogations applicables aux États membres concernant la formation des chauffeurs. L'ETF confirme que le document deviendra un document des partenaires sociaux

<sup>1</sup> <http://wise-project.net/pages/index1.html>

<sup>2</sup> [http://starts.iru.org/index/en\\_home](http://starts.iru.org/index/en_home)

sectoriels européens et que l'intitulé en sera modifié en conséquence. Les parties signataires devraient envoyer les recommandations accompagnées d'une lettre conjointe adressée à la Commission, aux membres du Parlement européen, etc. Les partenaires sociaux devraient également s'entendre sur la manière d'assurer concrètement le suivi.

#### **4. Accord sur une déclaration commune concernant le Livre blanc sur les transports**

Les parties concernées sont proches d'un accord, mais doivent encore régler quelques questions (pour l'IRU: supprimer la référence à un code social; pour l'ETF: problème lié à l'utilisation de sanctions «proportionnées» puisque cela est déjà inscrit dans la législation). Enfin, l'IRU et l'ETF pourraient se mettre d'accord sur une version légèrement modifiée, qui serait également envoyée accompagnée d'une lettre conjointe aux destinataires de la déclaration.

#### **5. Réflexion sur les questions liées au rapport du groupe de haut niveau**

Les partenaires sociaux de l'industrie considèrent qu'il est essentiel de réagir au rapport du groupe de haut niveau sur le développement du marché du transport routier dans l'Union européenne, publié en juin 2012<sup>3</sup>. Dans le prolongement du rapport, la Commission a entrepris, à l'intention des parties prenantes, une série d'ateliers sur la révision du règlement (CE) n° 1072/2009 sur l'accès au marché du transport international de marchandises par la route. L'IRU considère qu'il est essentiel d'assurer le respect des règles sur le cabotage. Les règles proposées par le groupe d'experts de haut niveau n'auraient pas nécessairement davantage force exécutoire que celles existantes. L'IRU propose à l'ETF d'examiner ensemble le document de réflexion rédigé par la DG MOVE en préparation des ateliers, lorsque l'ETF aura participé à son atelier. L'IRU et l'ETF expriment leur étonnement de ne pas avoir été invitées au même atelier. L'ETF avance l'idée d'essayer de rédiger une réponse commune des partenaires sociaux. Elle estime aussi que les règles en vigueur sont exécutoires; il convient d'éviter que la non-exécution n'entraîne de facto une libéralisation totale du cabotage, ce qui nuirait à la probité de la concurrence. L'IRU déclare également que les règles en vigueur ont force exécutoire et que leur application dépend de la volonté de consacrer les ressources requises pour garantir une application adéquate. Il est convenu que les secrétariats se concerteront lorsque l'ETF aura participé à son atelier.

#### **6. Suggestion de sujets de discussion pour la prochaine réunion**

Les éléments suivants ont été pris en compte: cabotage dans le contexte du rapport du groupe de haut niveau; tachygraphe numérique; information sur le registre européen des entreprises de transport routier (ERRU); évaluation du programme de travail 2011-2012; et un échange de vues sur l'arrêt de la CJE dans «l'affaire C-29/10 – Koelzsch»<sup>4</sup>. Les partenaires sociaux décident également d'aborder lors de leur première réunion en 2013 la question de l'ergonomie du lieu de travail.

#### **7. Divers**

La représentante de la Commission annonce le projet de calendrier de réunions pour l'année prochaine. Elle renvoie à la lettre de M. Tricart du 17 octobre 2012 concernant la nécessité d'améliorer davantage la façon d'organiser et de soutenir le dialogue social de

<sup>3</sup> <http://ec.europa.eu/transport/road/doc/2012-06-high-level-group-report-final-report.pdf>

<sup>4</sup> <http://curia.europa.eu/juris/liste.jsf?language=en&num=C-29/10>

l'UE (de nouvelles règles concernant l'organisation des réunions). Elle annonce également le Forum de Liaison thématique sur les résultats du dialogue social dans l'UE et son impact politique, qui se tiendra le 3 décembre 2012. Elle fait également savoir que l'une des études de représentativité que la Commission lancera en 2013 portera sur le transport routier et sa logistique (la dernière étude remonte à 2004).

**Employers (12 ♂, 4 ♀)**

Ms Antignac (FR)  
Mr Causse (FR)  
Mr Dekindt (UITP)  
Ms Egervall (SE)  
Mr Johansen (DK)  
Mr Larsen (DK)  
Ms Maître (FR)  
Mr Moisio (FI)  
Mr Nemeč (IRU)  
Mr L. Nielsen (DK)  
Mr M. Nielsen (IRU)  
Mr Pardo (ES)  
Mr Saile (DE)  
Mr Salmon (UK)  
Ms Vasarainen (FI)  
Mr Yarsley (UK)

**Workers (18 ♂, 5 ♀)**

Mr Aarestrup (DK)  
Mr Atema (NL)  
Mr Buenestado (ES)  
Ms Coulet (FR)  
Mr Diamante (IT)  
Ms Gällhagen (SE)  
Mr Georgiev (BG)  
Ms Heinisch (ETF)  
Mr Johnson (UK)  
Mr Lefebvre (FR)  
Mr Minchev (BG)  
Ms Mizzau (IT)  
Mr Parrillo (BE)  
Mr Peeters (BE)  
Mr Ryd (SE)  
Mr Sugic (FR)  
Mr Teunissen (NL)  
Ms Tilling (ETF)  
Mr Todorovic (BE)  
Mr van Kerkwijk (NL)  
Mr van Ravesteijn (NL)  
Mr Svensson (SE)  
Mr Wolff (LU)

**European Commission**

Ms Durst (DG EMPL)